

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 4 juillet 2024

Date de convocation : 20 juin 2024  
Date d'affichage : 20 juin 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Géraud de Sabran-Pontevès, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Josiane Panattoni, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, François Bonnet, Jacques Decuignières, Jean-Luc Borel, Richard Rouzet, Jean-Paul Grouiller, Brigitte Pascal-Freytag.

**Procurations de** : Gregory Risbourg à Geneviève Jean, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Samantha Khalizoff à Alain Gueydon, Nicolas Salerno à Séverine Maugan-Curnier, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Pierre Aubois à Rose-Marie Dumontier, Mariane Domeizel à Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert et Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

**Absents et excusés** : Philippe Egg, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Romain Brette, Franck Laroche et Serge Robin,

**Absente et représentée** : Karine Mouret

Madame Geneviève Jean est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-071  
Avance de trésorerie du budget général vers le budget annexe de la régie  
du parking de La Bonde

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2221-70,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°2023-023 du 23 février 2023 décidant de rendre payant le parking de l'Etang de la Bonde,

Vu la délibération n°2023-068 du 15 juin 2023 relative à l'adoption du budget annexe du parking de l'Etang de la Bonde,

Vu la délibération n°2024-060 portant modification des tarifs du parking de l'Etang de La Bonde,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le budget,

Par une délibération du 23 février 2023, COTELUB a décidé de rendre payant le parking de l'Etang de La Bonde. Il s'agit alors d'un service public industriel et commercial, ce qui implique la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et d'un budget annexe, objet d'une délibération du 15 juin 2023.

Au moment de sa création, ce budget annexe a été abondé d'une somme totale de 132 600 €, cette somme devant couvrir des dépenses d'investissement (pour 103 279 €) et des dépenses de fonctionnement (pour 29 321 €).

Au final, en 2023, les dépenses se sont élevées à 61 061,94 €, sans que la moindre recette prévue en 2023 ait été encaissée (initialement, ont été budgétées des recettes de 132 600 € pour l'année 2023).

Par conséquent, il reste pour l'année 2024 une trésorerie de 71 538,06 € (les 132 600 € abondés en 2023 diminués des dépenses 2023).

Ces 71 538,06 € sont répartis dans la section de fonctionnement à hauteur de 18 320,56 € et dans la section d'investissement à hauteur de 53 217,50 €.

En 2024, au niveau de la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 62 157,56 € TTC. Il manque par conséquent une trésorerie de 8 940,06 € pour payer les dernières factures.

L'article R2221-70 du CGCT permet à une régie, en cas d'insuffisance des sommes mises à sa disposition, de demander une avance à la collectivité, son assemblée délibérante devant fixer la date de remboursement des avances.

Ces avances de trésorerie peuvent être consenties par la communauté de communes à ses régies lorsque les besoins sont réels. Le recours à cette disposition apparaît comme favorable pour la bonne gestion financière des régies autonomes compte tenu des difficultés de trésorerie qui pourraient survenir.

Afin d'anticiper d'éventuelles dépenses complémentaires en investissement, il est proposé une avance de trésorerie de 25 000 € auprès du budget général, avance qui sera remboursée par les encaissements du parking payant et au plus tard le 31 décembre 2024.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver le versement d'une avance de trésorerie du budget général vers le budget annexe de la régie du parking de La Bonde pour un montant de 25 000 €.
- De dire que les avances seront remboursées par le budget annexe de la régie du parking de La Bonde au plus tard le 31 décembre 2024
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le versement d'une avance de trésorerie du budget général vers le budget annexe de la régie du parking de La Bonde pour un montant de 25 000 €.
- **De dire** que les avances seront remboursées par le budget annexe de la régie du parking de La Bonde au plus tard le 31 décembre 2024
- **De l'autoriser** à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Geneviève Jean  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

